

Titre à finalité professionnelle Formateur aux métiers de l'éducation et de la sécurité routière



1 195h de formation
en centre
140h de stage en
entreprise



Formation en
présentiel



Titre à finalité professionnelle
Formateur aux métiers de
l'éducation et de la sécurité
routière

Prix sur
demande



Prérequis

Un des titres ou diplômes mentionnés à l'article R. 212-3 et R. 212-3-1 du code de la route
Au minimum 1 607 heures d'expérience professionnelle en tant qu'enseignant de la conduite automobile et de la sécurité routière, enseignement de la conduite, hors temps de formation en continu ou discontinu au cours des 5 dernières années.



Le public

Toute personne souhaitant former aux métiers de l'éducation et de la sécurité routière.

À propos de la formation



Objectifs

Concevoir une ingénierie de formation et pédagogique appliqué au domaine de l'éducation routière.

Déployer une offre de formation initiale et continue appliquée au domaine de l'éducation routière.

Gérer et coordonner des actions appliquées au domaine de l'enseignement de la conduite et de la sécurité routière.



Modalités et délais d'accès

Pour toutes demandes d'inscription, merci de nous envoyer un mail.

14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.



Moyens humains

Des intervenants qualifiés, aux compétences techniques et pédagogiques actualisées.



Méthode et moyens pédagogiques

Méthodes pédagogiques favorisant les mises en situation professionnelle et la réalisation de cas pratiques..

Temps d'échanges à visée réflexive.

Modalité variée de transmission du savoir (pédagogie active, usage des quizz...).



Sanction visée

Attestation de fin de formation.

Certification professionnelle : RNCP39726 (certificateur, date d'enregistrement, statistique, débouchés, passerelles : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/39726/>).

Titre à finalité professionnelle

Formateur aux métiers de l'éducation et de la sécurité routière

✓ Modalités de suivi et d'évaluation des acquis

L'assiduité des stagiaires est attestée par la signature des stagiaires par demi-journée et elle est contresignée par le formateur.

Modalités d'évaluation :

- Étude de cas portant sur la création de l'architecture d'une action de formation ou de sensibilisation + entretien portant sur la restitution de l'étude de cas
- Mise en situation à partir d'une observation d'une séquence de formation à la conduite portant sur l'animation d'une action de formation
- Mise en situation d'une action de formation basée sur une présentation d'une action de sensibilisation à la sécurité routière
- Étude de cas portant le traitement d'une demande client/prescripteur + Entretien portant sur la restitution de l'étude de cas
- Étude de cas portant sur l'organisation d'une action de formation ou de sensibilisation + Entretien portant sur la restitution de l'étude de cas
- Mémoire professionnel
- Entretien face à un jury

Une évaluation de satisfaction est réalisée en fin de formation.

Déployer une offre de formation initiale et continue appliquée au domaine de l'éducation routière :

- Établir une relation client pérenne, en hiérarchisant ses besoins et attentes, en élaborant un argumentaire de vente en relation avec ses projets, en mobilisant les techniques de communication adaptées et en assurant un suivi de son expérience client, afin de lui proposer des prestations visant sa satisfaction et sa fidélisation
- Développer et animer un réseau de professionnels, en définissant les stratégies de communication adaptées et en favorisant l'implication des acteurs, afin de le pérenniser
- Développer une méthode de réponse aux appels d'offres, en tenant compte des règles des marchés publics et privés et de la réglementation en vigueur, pour concevoir des réponses pertinentes et cohérentes au regard des offres diffusées
- Rechercher et exploiter toutes sources d'information, en mobilisant les technologies de l'information et de la communication afin d'identifier les nouveautés sectorielles, pédagogiques ou réglementaires contribuant à l'amélioration continue de l'offre de formation initiale et continue de la structure

Gérer et coordonner des actions appliquées au domaine de l'enseignement de la conduite et de la sécurité routière :

- Gérer les ressources et moyens logistiques, administratifs et humains nécessaires à l'exercice et à la sécurité de l'activité en tenant compte des procédures qualité et de sécurité en vigueur dans l'entreprise
- Évaluer et positionner les candidats, en tenant compte du cadre et des enjeux des formations visées, en s'appuyant sur les outils adaptés, avant l'entrée en formation afin de les sélectionner conformément aux exigences réglementaires, qualité et en tenant compte des règles d'accessibilité
- Traiter l'insatisfaction de la clientèle, en identifiant sa source par des techniques de questionnements et de reformulation, en proposant une éventuelle solution de remédiation ou en orientant vers l'interlocuteur adapté, pour désamorcer l'émergence d'un conflit
- Désamorcer l'émergence des situations conflictuelles au sein de l'équipe pédagogique, en identifiant leurs sources et en proposant une éventuelle solution de remédiation ou en orientant vers l'interlocuteur adapté, afin de tendre vers un climat de travail serein

Programme

Concevoir une ingénierie de formation et pédagogique appliqué au domaine de l'éducation routière :

- Définir des objectifs de formation répondant aux besoins du commanditaire et du public visé, en tenant compte de la réglementation en vigueur et des règles d'accessibilité
- Construire un programme de formation en définissant des objectifs pédagogiques et en individualisant les modalités d'apprentissage pour atteindre les objectifs de la formation, dans le respect de la réglementation en vigueur et en tenant compte des règles d'accessibilité
- Concevoir des supports pédagogiques, en s'appuyant sur les théories des apprentissages et en tenant compte des règles d'accessibilité pour les adapter aux publics visés
- Animer et coanimer les formations, en tenant compte des caractéristiques du groupe et des situations de handicap, par une approche favorisant l'engagement et la motivation des apprenants et en tenant compte de leurs acquis, pour s'assurer d'atteindre les objectifs pédagogiques fixés
- Analyser les effets de la formation, en s'appuyant sur différentes modalités d'évaluation des acquis des apprenants et en collectant leurs appréciations du dispositif, pour évaluer sa pertinence dans une visée d'amélioration
- Apporter un appui méthodologique et pédagogique aux intervenants dans une situation de formation à la conduite ou de sensibilisation à la sécurité routière, afin de contribuer à la cohérence des formations déployées et au respect du cahier des charges initial
- Actualiser ses pratiques au regard des évolutions réglementaires et sectorielles